



Interkantonale Legislativkonferenz
Conférence législative intercantonale
Conferenza legislativa intercantonale
Conferenza legislativa interchantunala

Communiqué de presse

Zurich, le 7 février 2019

Accord-cadre avec l'UE : quelle influence reste-t-il aux cantons ?

« Reprise dynamique du droit et accord-cadre avec l'UE : quelle influence reste-t-il aux cantons ? » Des représentants du monde scientifique et politique en discuteront à Berne le 8 mars 2019, à l'invitation de la Conférence législative intercantonale (CLI), association faîtière des parlements cantonaux.

La Conférence législative intercantonale (CLI) se réunira le 8 mars 2019 à 9 h 30 au Rathaus de Berne pour une séance d'information consacrée au thème **« Reprise dynamique du droit et accord-cadre avec l'UE : quelle influence reste-t-il aux cantons ? »**. Elle s'intéressera à la façon dont l'ordre démocratique des cantons peut être garanti à long terme dans le contexte de l'accord-cadre avec l'UE : quelles dispositions institutionnelles les cantons et la Confédération devraient-ils prévoir pour que la souveraineté des cantons ne soit pas contournée par des accords internationaux ou intercantonaux ?

L'assemblée sera ouverte par la **présidente du Conseil national, Marina Carobbio Guscetti**. Les **Prs Matthias Oesch** de l'Université de Zurich et **Astrid Epiney** de l'Université de Fribourg donneront une conférence en introduction. Ils approfondiront le sujet à l'occasion d'une table ronde avec **Reto Brennwald**. Y sont conviés le **Conseiller national Hans-Ueli Vogt** (UDC/ZH), la **Conseillère cantonale Monique Frey** (Les Verts/LU), le **conseiller d'État Christoph Ammann** (Conférence des gouvernements cantonaux) et **Peter Grünenfelder** (directeur d'Avenir Suisse).

Les différents représentants des parlements cantonaux doivent pouvoir s'informer sur la place qu'ils souhaitent occuper à long terme dans le contexte étatique et sur la possibilité de s'exprimer à l'égard de leurs gouvernements cantonaux. En ce sens, l'accord-cadre avec l'UE n'est pas en soi au cœur de cette séance d'information. Ni le Conseil fédéral, ni la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) n'a mis sur la table des solutions pour assurer à l'avenir la **compétence législative des parlements cantonaux et du peuple**. En particulier si une reprise dynamique du droit est convenue par le biais d'autres traités bilatéraux, par exemple en matière de contributions publiques, de transports ou de formation.

L'**ordre démocratique des cantons** repose sur les parlements cantonaux et le peuple, et si la politique européenne de la Suisse n'est plus négociée qu'entre les gouvernements de la Confédération et des cantons, la position des cantons perd en proximité démocratique.

La **Conférence législative intercantonale (CLI)**, association faîtière des parlements cantonaux, existe depuis huit ans. Elle constitue une plate-forme d'information, d'échanges et de collaboration des parlements cantonaux. Le Grand Conseil du canton de Berne l'a présidée jusqu'en automne 2018 et le parlement zurichois lui a succédé. Le comité de la CLI se compose d'Esther Guyer (Les Verts/ZH/présidente), Carlos Reinhard (PLR/BE) et Joël Thüring (UDC/BS).

Pour de plus amples renseignements :

Esther Guyer Députée au Conseil cantonal, Zurich, 079 699 13 45
Thomas Marty Directeur exécutif de la CLI, 076 343 03 40